

droits de l'homme pour terminer le mandat de M. le Juge Tarnopolsky. Par ailleurs, M. le Juge Jules Deschênes et Mme Rita Cadieux ont été élus, à titre de membre et de suppléant respectivement, à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Il y a également Mme Maureen O'Neil qui est membre de la Commission de la condition de la femme, et Mme Marie Caron qui a participé aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Chacun est un ardent défenseur des droits de la personne, et je suis persuadé qu'ils sauront contribuer à préserver le caractère impartial et international des organismes au sein desquels ils oeuvrent.

Outre les Nations Unies, il est une autre tribune où les droits de la personne retiennent de plus en plus l'attention. Les réunions de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), prévues par l'Acte final d'Helsinki en 1975, s'inscrivent dans un processus aux multiples facettes où l'on distingue actuellement deux grands volets, l'un touchant la sécurité, l'autre les droits de l'homme. L'Acte final a reconnu l'importance des droits de l'homme dans les relations entre l'Est, l'Ouest, les États neutres et non alignés de l'Europe, ainsi que le Canada et les États-Unis.

D'emblée difficile, la négociation des questions humanitaires est devenue, avec le recul de la détente, de plus en plus litigieuse, d'abord à la réunion de Belgrade puis à celle de Madrid qui s'est tenue de 1980 à 1983. À Madrid, la délégation du Canada a participé activement aux discussions sur l'application des droits de l'homme, qui se sont poursuivies tout au long des trois ans qu'a duré la réunion. Malheureusement, ce débat a peu fait progresser la recherche d'une solution au problème étudié, qui est une cause majeure de tensions. De fait, on serait justifié d'avancer que le respect des droits de l'homme s'est détérioré durant la conférence, et que certains États participants se sont trouvés toutes sortes de justifications, ne faisant qu'aggraver le problème.

Dans son discours d'ouverture à la conférence, le 11 novembre 1980, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, M. MacGuigan, a proposé la tenue d'une réunion d'experts en vue d'étudier la question des droits de l'homme dans le contexte de la CSCE. Je me dois de préciser que dans le langage de la CSCE, l'expression "réunion d'experts" définit la réunion plutôt que ses participants. La réunion susmentionnée, qui doit avoir lieu à Ottawa d'avril à juin 1985, sera d'ordre intergouvernemental et tiendra davantage du débat politique que de la discussion entre spécialistes. Elle donnera sans doute lieu à un nouvel examen de la mise en oeuvre prévue par l'Acte final; le gouvernement du Canada espère qu'elle amorcera également un processus politique propre à rapprocher les positions de l'Est et de l'Ouest sur les droits de l'homme. Toutefois, ce processus, s'il peut être entamé, sera forcément long et difficile.

Avant cette réunion, nous consulterons sur une grande échelle les citoyens canadiens et les organisations non gouvernementales de tous types qui s'intéressent à la question. Vu l'intérêt réel que vous portez aux droits de l'homme, j'espère que vous commencerez dès maintenant un travail